

TARIFICATION DES HONORAIRES

Au 1^{er} juillet 2017

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués* sauf convention contraire entre les parties. (Code du Commerce – Article L 410-2)

* dans le cas de délégations, les honoraires pratiqués seront ceux du délégataire. TVA à 20% susceptible d'être modifiée par la réglementation fiscale.

HONORAIRES TTC DE TRANSACTIONS			
Par tranches de prix de vente net vendeur			
LOCAUX D'HABITATION ET TERRAINS à BÂTIR	Jusqu'à 50.000 €	10%	5.000€
	De 50.001 € à 100.000 €	7.0%	6.500 €
	De 100.001 € à 300.000 €	5%	7.000 €
	Plus de 300.000 €	5%	15.000 €
IMMEUBLES commerciaux et/ou Professionnels	10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 4.000 €		
Pour les terrains non constructibles (verger/jardin/friches)	10 % du prix net vendeur avec un minimum de 500 euros TTC.		
Avis de valeur (remboursé en cas de mise en vente par mandat exclusif) : 50€ TTC			

HONORAIRES DE LOCATION (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 article 5)			
	Bailleur	locataire	
Visites*	2 € ttc/m ² loué*		Limités à un mois de loyer hors charges.
Constitution dossier*	2.5 € ttc/m ² loué*	2.5 € ttc/m ² loué*	
Rédaction du bail*	2.5 € ttc/m ² loué*	2.5 € ttc/m ² loué*	
Réalisation état des lieux	3 € ttc/m ² loué	3 € ttc/m ² loué	
TOTAL	10 € ttc/m² loué	8 € ttc/m² loué	
Pour tous les biens dont la gestion est assurée par nos soins dans un rayon de 5km autour de l'agence :			
	Bailleur	locataire	
Visites	1€	1€	
Constitution dossier			
Rédaction du bail			
Réalisation état des lieux	3 € ttc/m ² loué	3 € ttc/m ² loué	

HONORAIRES DE GESTION		
Tarif TTC sur la base des encaissements		
Gestion quotidienne de la relation avec les locataires	7.2%	
Suive des obligations du locataire (assurance, entretien...)		
Etat des lieux de sortie et décompte du dépôt de garantie		
Déclaration aux impôts de l'adresse du locataire sortant		
Prise en charge CAF et déclaration des locataires		
Envoi des relevés de gérance par mail		
Gestion des préavis (préétat des lieux, délais, préconisations...)		
Appels des loyers, quittancement, encaissements		
Révision des loyers, régularisation des charges		
Suivi des travaux et réparations mineures		
Règlement aux tiers (artisans, syndic,)		
Aide à la déclaration fiscale	50€	
Recouvrement loyers impayés : Dossier huissier+ avocat + suivi (hors GLI)	240 €	
Gestion des sinistres d'assurances	240 €	
Représentation aux AG	90€	
Signification de congé locataire + mise en vente + fin contrat gestion	50€	
Recherche sur archive de + de 3ans ou recherche opération bancaire	10€	
Frais de clôture de dossier de gestion avant échéance	200€ par lots + frais de gestion restant à courir	
Vente du logement au locataire	1% du prix de vente	
Avis de valeur à la vente	50€ par lot	
Assurance Loyers impayés SOCAFF	3% des encaissements	
Etablissement d'un état des lieux en dehors des horaires du cabinet	15€ par heure commencée	
Frais de chèques impayés	30€	
Frais de relance locataire et/ou cautionnaire pour loyers impayés (A la charge unique du locataire)	Simple	5 €
	LRAR	15€
	Mise en demeure	20€
	Huissier	120€